

Sunroad Equipment Belgium ZI DE PLAISANCE 5 RUE DE PLAISANCE 11104 NARBONNE CEDEX France Tel : 04.68.41.85.55 Fax : 04.68.44.16.02 Email : d.avetisian@sunroad-equipment.com	Date facture : 22/07/2026 N° facture : FAC297260700034 N° livraison : LVC297-260714677 N° cde : Vous avez été servi par LISA MIMAUT	Code Client : 2026042561 ZEN CAMPER - FM PRODUCT Adresse : RUE D EMINES 64 5080 RHISNES Belgique info@zencamper.be N° TVA Intracom : BE0505988127
---	---	---

Incoterm :

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
720625DV	Protection pour lanterneaux ISOPLAIR Small	4,00	44,40	177,60
INTRASTAT 56031390 Poids unitaire : 0,800 KG Livraison LVC297-260714677 N° cde CDC297-26070030				
720793	Protection extérieure isotherme ISOPLAIR VW Crafter à partir de 2017	1,00	226,90	226,90
INTRASTAT 63079098 Poids unitaire : 6,100 KG Livraison LVC297-260714677 N° cde CDC297-26070030				
720643	Protection extérieure isotherme ISOPLAIR FORD Transit V - à partir de 2015	1,00	226,90	226,90
EAN : 3700628228721 INTRASTAT 63079098 Poids unitaire : 6,140 KG Livraison LVC297-260714677 N° cde CDC297-26070030				

GARANTIE CONTRACTUELLE 12 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Articles en reliquat :					
N° commande :	Code article	Désignation	Qté comma	Qté en reliquat	Prix net HT
CDC297-26070030	720626DV	Protection pour lanterneaux ISOPLAIR Medium	1,00	1,00	56,80
CDC297-26070030	720627DV	Protection pour lanterneaux ISOPLAIR Large	1,00	1,00	57,40
CDC297-26070030	721035	Protection extérieure isotherme ISOPLAIR cabine pour Transit Custom et Tournéo Custom à partir de 2024 et VW T7 Caravelle/Transporter	2,00	2,00	226,90

Vos échéances :		
Mode de règlement	Montant net	Date
Virements Etrangers	631,40 EUR	31/08/2026

Remises frais et port :	
Montant total HT	631,40
Montant total TTC	631,40

En cas de retard et délai de paiement, une pénalité égale au taux de base bancaire + 4 points sera automatiquement appliquée à compter de la date d'exigibilité convenue. L'indemnité forfaitaire plafonnée à 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement sera à la charge de l'Acheteur et ne sera pas soumise à la TVA.

Le Tribunal de commerce de Narbonne est compétent pour tout litige entre les Parties